



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : A-INT-CC2

Déposé le : 22.8.17

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

Que nous apprend le prêt de CHF 500'000 octroyé par l'Etat de Vaud à la société Swiss Space Systems Holdings SA ?

## Texte déposé

En juin 2017, le Contrôle Cantonal des finances publiait son rapport intitulé «Service de l'emploi (SDE). Examen en lien avec l'octroi d'un prêt de CHF 500'000.- par l'Etat de Vaud à la société Swiss Space Systems Holding SA». Ce rapport résultait d'un mandat confié au CCF par la Commission de gestion du Grand Conseil par lettre du 2 février 2017. Les objectifs des contrôles y étaient définis par la Commission de gestion (tels que spécifiés dans le rapport) :

- Respect des dispositions légales et réglementaires cantonales en lien avec l'octroi de l'aide par le biais du fonds cantonal de lutte contre le chômage.
- Procédures en vigueur pour l'octroi de l'aide (type de garanties, modalités de contrôle et suivi notamment).
- Compréhension de la situation et implications pour le Canton, notamment dans les domaines juridique et financier.
- Affectation de la somme allouée et contrôle du respect de l'utilisation.
- Autres types d'aide ou soutien alloués à cette entreprise par l'Etat, ainsi que tout

autre élément entrant dans le cadre des missions du CCF. Ce rapport du CCF nous permet de vérifier que l'argent octroyé par l'Etat de Vaud à Swiss Space Systems Holdings SA a bien été utilisé en faveur des collaborateurs de la société pour le paiement de leurs salaires. Il s'agit d'un élément rassurant du rapport. Il en résulte qu'aucune recommandation n'est faite par le CCF.

Néanmoins, il nous semble que ce rapport, et ce en tenant compte du caractère restreint des contrôles, révèle un certain nombre de défaillances dans les contrôles opérés par l'Etat de Vaud, et soulève un certain nombre de questions. Sur le premier objectif, au niveau du respect des dispositions légales et réglementaires cantonales, le CCF pointe notamment : «Les règles légales en vigueur sont peu contraignantes et laissent une grande marge d'appréciation au Conseil d'Etat quant à l'usage du fonds cantonal de lutte contre le chômage dans le cadre des buts de celui-ci ». Le CCF met en évidence la clause contractuelle relative au remboursement du prêt qui « est fondée sur la confiance en l'arrivée à brève échéance d'au moins un investisseur externe annoncé ».

Sur l'objectif de compréhension de la situation et implications pour le Canton, le CCF précise qu'il a trouvé « peu de contrats et d'informations sur les relations de la société S3 avec ses partenaires financiers effectifs ou supposés ». Cette lacune d'informations devait aussi être présente dans la prise de décision du Conseil d'Etat dans l'octroi du prêt.

Aussi, dans son examen de la situation comptable, le CCF démontre que la société S3 présentait une situation financière déficitaire, avec des revenus inférieurs aux dépenses d'exploitation. La perte aurait été aggravée sans l'activation des frais de recherche et de développement. Nous notons aussi que la société n'était pas soumise au contrôle ordinaire et avait renoncé au contrôle restreint conformément au CO. La comptabilité tenue à l'interne n'était donc pas audité par un réviseur externe indépendant.

Le CCF décrit la documentation à la disposition de l'Etat de Vaud au moment de l'octroi du prêt : un courrier électronique de plusieurs pages d'une « personne connue du milieu économique vaudois», qui n'est ni employé ni actionnaire de la société, un graphique des besoins en trésorerie et un extrait du Registre du commerce. Nous relevons ici deux appréciations importantes que fait le CCF sur cette documentation :

Tout d'abord, «la documentation que nous avons obtenue auprès du SDE ne nous permet pas de constater que, préalablement à son octroi, le prêt accordé ait fait l'objet d'une analyse approfondie de la part des services de l'Etat de Vaud ». Mais aussi, « les informations dont disposait l'Etat de Vaud en juillet et août 2015 ne reflétaient qu'imparfaitement la situation financière réelle de la société S3».

Au vu de ces différents points évoqués ci-dessus, repris du rapport du CCF, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1) Quelle appréciation fait le Conseil d'Etat sur les conclusions du rapport du CCF dans le cadre de l'examen en lien avec l'octroi du prêt de CHF 500'000.- par l'Etat de Vaud à la société Swiss Space Systems Holding SA ?
- 2) Sur la question de la marge d'appréciation laissée par le cadre légal et réglementaire dans l'octroi de prêts similaires à celui octroyé à S3, est-ce que le Conseil d'Etat a l'intention de la rendre plus contraignante, et si oui dans quelle direction ?
- 3) Sur les lacunes de documentation relevées par le rapport du CCF, est-ce que le Conseil d'Etat a l'intention de rendre obligatoires un certain nombre de documents dans le cadre de l'octroi d'un prêt, telles qu'un rapport audité par une fiduciaire externe et indépendante, et ceci malgré le caractère urgent de telle aide ?
- 4) Fort heureusement, l'argent mis à disposition de S3 dans le cadre du prêt de l'Etat de Vaud a bien été distribué aux employés pour leurs salaires. Est-ce que le Conseil d'Etat a l'intention de modifier la procédure au niveau des flux financiers, en versant par exemple directement les salaires aux employés ou en passant par une caisse de chômage, pour minimiser les risques « d'évaporation » d'argent.
- 5) Dans le rapport du CCF, il est fait mention de la documentation utilisée par le Conseil d'Etat dans sa prise de décision, telle que nous l'évoquons ci-dessus. Cette documentation n'a pas été annexée au rapport. Est-ce que le Conseil d'Etat a l'intention de rendre publiques cette documentation ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

X

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur : Manuel Donzé

Signature :

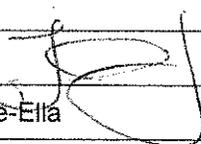
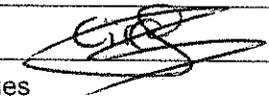
*au nom du groupe  
PDC - Vaud libre*

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

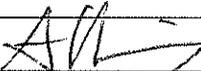
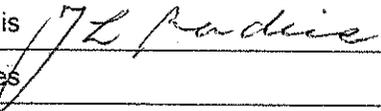
Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin :** [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> juillet 2017

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Évéquoz Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme 	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne-Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Cantone Fabienne
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé 
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Crottaz Brigitte	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Germain Philippe
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Gardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Devaud Grégory	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Gross Florence
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Guignard Pierre
Cardinaux François	Donzé Manuel 	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> juillet 2017

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ruch Daniel
Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schelker Carole
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwab Claude
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Simonin Patrick
Lohri Didier	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Suter Nicolas
Marion Axel 	Radice Jean-Louis 	Tafelmacher Pauline
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Räss Etienne	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zwahlen Pierre